

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 novembre 2018 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

18-11-425

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-11-426

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du premier octobre 2018 et de la séance ordinaire du 15 octobre 2018.

ADOPTÉE

18-11-427

Contrat pour service d'archiviste – MRC de L'Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'entente pour le service d'archiviste offert par la MRC de L'Érable :

<u>Année</u>	<u>Heures prévues</u>	<u>Taux horaire</u>	<u>Total (plus tx. appl.)</u>
2019	200	38,00 \$	7 600 \$
2020	200	39.41 \$	7 882 \$
2021	200	40.31 \$	8 062 \$
		TOTAL	23 544 \$

QUE soient réservés les crédits nécessaires pour pourvoir à cette dépense au budget des années 2019, 2020 et 2021;

ADOPTÉE

18-11-428

Mise à jour du logiciel de gestion documentaire Ultima

ATTENDU la nécessité de mettre à jour le logiciel de gestion documentaire Ultima vers Ultima 2 et le partage des coûts avec la MRC de L'Érable qui a déjà payé 100 % de la mise à jour au vendeur du programme Cognov inc. ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de 2 913,40 \$ à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

18-11-429

Annulation de la résolution 18-10-418

ATTENDU que le conseil a déjà donné à la Société canadienne de la sclérose en plaques à la résolution 18-05-201 pour l'année 2018 et que la résolution 18-10-418 constitue un doublon ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la résolution 18-10-418 soit annulée.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus - Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ont été déposées entre les mains du greffier, dans les délais prescrits, selon le rapport de celui-ci.

18-11-430

Autorisation au greffier à détruire certains documents

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à procéder à la destruction des documents mentionnés au rapport déposé puisqu'ils sont rendus à échéance de conservation.

ADOPTÉE

18-11-431

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer Danis Beauvillier à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une période d'un an à partir d'aujourd'hui.

ADOPTÉE

18-11-432

Nomination aux comités et délégation à certains organismes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d'en déléguer à certains organismes, ces nominations et ces délégations apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-11-433

Renouvellement des assurances des OBNL

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville paie les assurances pour la période 2018-2019 pour certains organismes sans but lucratif :

No police	Organisme	Coût (tx. incl.)
OSBL-101938	L'Ordre de Saint-Jean, Conseil du Québec (Ambulance Saint-Jean division 783 Princeville) 110, boulevard Crémazie-Ouest - bureau 10.	303,74 \$
OSBL-0102405	Activité éducative « Un arbre – Une vie » 50 Saint-Jacques Ouest, Princeville	232,73 \$
OSBL-000875	Développement Économique Princeville 50 Saint-Jacques Ouest, Princeville	208,37 \$
	TOTAL	744,84 \$

ADOPTÉE

18-11-434

Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ

Sur la proposition du conseiller Danis beauvillier, il est unanimement résolu d'adhérer à l'Union des Municipalités du Québec et à son service « Le carrefour du capital humain », pour la période allant du premier janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour la somme de 8 601,43 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

18-11-435

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 16-10-2018 au 11-11-2018
nos M1753 au M1764 & A45276, A45281 au A45325 546 811,20 \$

- dépôts salaires des périodes 2018-41 à 2018-44

Chèques annulés:

- En date du 10-09-2018
nos A45047, A45121, A45125, A45128 & A45426 (7031,50 \$)

ADOPTÉE

18-11-436

Approbaton des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 12-11-2018
nos A45326 au A45487 & A45488 231 040,34 \$

ADOPTÉE

18-11-437

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2018-07 au 2018-09 soumise par la trésorière en date du 28 octobre 2018 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

18-11-438

Recouvrement de taxes dues

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages des clients suivants :

Client	Matricule immeuble	Montant dû au 9 novembre 2018
no 6693	9609-42-7230-7-000-0000	1 818,14 \$
	9609-42-9306-3-000-0000	48,96 \$
no 8077	9814-04-9823-3-000-0000	20 865,00 \$
	9814-14-1345-4-000-0000	15 832,22 \$
	9815-83-1551-9-000-0000	17 786,00 \$

ADOPTÉE

18-11-439

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau.

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-11-440

Programmation de travaux révisés TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, Il est unanimement résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – Patrimoine Princeville - Dépôt

Dépôt d'états financiers – Club Lions de Princeville Inc. - Dépôt

18-11-441

Dépôt des états des revenus et dépenses de la Fête nationale et versement d'une aide financière au Club Lions de Princeville Inc.

ATTENDU le dépôt des états des revenus et dépenses de la Fête Nationale 2018 affichant un excédent net de 3952,13 \$;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser la moitié de l'excédent net, soit la somme de 1 976,06 \$, au Club Lions de Princeville Inc.

ADOPTÉE

18-11-442

Dépôt des états des revenus et dépenses du spectacle d'humour du 21 septembre 2018 et versement d'une aide financière au Club de patinage artistique de Princeville et au CPE la Petite Bande

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du spectacle d'humour du 21 septembre 2018 affichant un excédent net de 2 867,65 \$ généré par cette activité;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser la moitié de l'excédent net au Club de patinage artistique de Princeville et l'autre moitié de ce même excédent net au Centre de la petite enfance « La petite bande », pour un versement total de 1 433,83 \$ à chacun des deux organismes.

ADOPTÉE

18-11-443

Engagement d'un journalier – personnel d'entretien au Service des travaux publics

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Jean-Charles Tardif, en date du 12 novembre 2018, comme personnel d'entretien au sein du Service des travaux publics de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche du nouveau journalier aux Service des travaux publics soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

18-11-444

Demande d'aide financière – Soutien des actions de préparation aux sinistres

ATTENDU QUE le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édictée par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'agence municipale 9-1-1 du Québec pour soutenir les actifs de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité Publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'Aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrale qui totalisent 6 200\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 700 \$;

QUE la municipalité autorise rétroactivement au 30 octobre 2018 Christian Chartier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient son exacts.

ADOPTÉE

18-11-445

Contrat de déneigement avec la Paroisse de Plessisville – 6^e Rang Est

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signer le contrat de déneigement d'une portion de 0,6 km du 6^e Rang Est par la Paroisse de Plessisville pour la saison hivernale 2018-2019 au coût de 1 856 \$.

ADOPTÉE

18-11-446

Contrat de déneigement – Caserne Incendie

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement de la Caserne Incendie à Entreprises MMR Turcotte Inc., pour une somme de 2 800 \$ avant taxes, pour la saison hivernale 2018-2019;

ADOPTÉE

18-11-447

Contrat de déneigement – Kiosque Adrien Paquet

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement des kiosques postaux à la Plage Paquet à monsieur Sébastien Rivard, pour une somme de 345 \$, avant taxes, pour la saison hivernale 2018-2019;

ADOPTÉE

18-11-448

Droit de passage au 594 route 116 – hiver 2018-2021

ATTENDU que la propriété mentionnée en rubrique est le seul endroit dans ce secteur de la route 116 où les camions de déneigement de la Ville peuvent se retourner vers le noyau urbain de la ville lors des manœuvres de déneigement;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu :

QUE soit octroyé à monsieur Jacques Sylvain un contrat de droit de passage pour les véhicules de la Ville dans le cadre de manœuvre de déneigement sur sa propriété entre le premier octobre au premier mai de l'année suivante ;

QUE, le coût de ce droit de passage soit fixé à 1 200 \$ et soit payable le premier novembre des années 2018, 2019 et 2020;

QUE soit ratifiée la signature du greffier sur ledit contrat en date du 31 octobre 2018;

QUE les crédits nécessaires soient réservés pour les années 2019 et 2020;

ADOPTÉE

18-11-449

Attestation de la réalisation des travaux de pavage de la rue Morrissette – Programme d'aide à la voirie locale.

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration(PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;
POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de ville de Princeville approuve les dépenses d'un montant de 79 217,90 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

18-11-450

Autorisation de paiement du décompte no 1 des travaux sur la rue Richard – AO18-VM-01

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 13 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-052 de ce conseil;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer un paiement de 60 876,65 \$ à Services Infraspéc Inc. pour le décompte progressif no 1 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-321 Décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

18-11-451

Mandat à l'UMQ pour l'achat de carburant en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Princeville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie

à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU' un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Princeville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Princeville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE

18-11-452

Entente pour l'enfouissement de câbles optiques

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général et le maire à signer l'entente relative à l'enfouissement de câbles optiques avec la compagnie de télécommunication Sogetel Inc. Cette entente est d'une durée de 25 ans, crée des obligations d'information de la part de Sogetel Inc. envers la Ville de Princeville et n'engage aucun frais de la part de la ville.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel de gestion d'eau potable pour l'année 2017 - dépôt

18-11-453

Plan de gestion des débordements

ATTENDU l'obligation par la Ville de Princeville d'avoir un plan de gestion des débordements pour permettre de nouveaux développements ou redéveloppement de terrains;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'acceptation des conditions pour la réalisation du mandat selon L'offre de service datée du 30 octobre 2018 avec la firme EXP Inc. au coût approximatif de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour partie et à même des crédits qui seront réservés à cet effet au budget des années 2019 et 2020 pour la balance.

ADOPTÉE

18-11-454

Signature d'une lettre d'appui à la Grande semaine des tout-petits

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil confirme son engagement comme cosignataire de la lettre d'appui à la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE

18-11-455

Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 4 308 001 du Cadastre du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite examiner les possibilités qui s'offrent à elle en matière de développement économique de son territoire, notamment par l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de certains immeubles;

ATTENDU QUE la Ville planifie à long terme l'agrandissement de son parc industriel;

ATTENDU QUE la Ville entend financer toute acquisition par un règlement d'emprunt à être adopté subséquemment par le Conseil;

ATTENDU QUE la Ville a déjà adopté, le 2 octobre 2017, une résolution décrétant cette acquisition de gré à gré ou par expropriation et qu'il y a lieu d'actualiser et confirmer les instructions de la Ville à cet égard;

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu :

QUE les ATTENDUS de la présente résolution en font partie intégrante;

QUE la Ville de Princeville acquière, de gré à gré ou par expropriation, à des fins de réserve foncière, une partie du lot 4 308 001 d'une superficie de 247 722 m², plus amplement décrite au plan et à la description technique préparée par monsieur Daniel Collin, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2016, sous le numéro 29443, de ses dossiers, minutes 5007, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt appropriant les deniers requis;

QUE la Ville mandate le cabinet DHC Avocats pour entreprendre les procédures requises conformément à la *Loi sur l'expropriation* et pour représenter la Ville dans ce dossier;

QUE la Ville mandate le bureau Dugré et associés, évaluateurs agréés, pour agir à titre d'évaluateurs-experts dans ce dossier;

ADOPTÉE

18-11-456

Nomination au comité consultatif d'urbanisme de deux citoyens

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler le mandat de Monsieur Jean-Michel Carignan et de Monsieur Réjean Rodrigue au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le mandat de messieurs Jean-Michel Carignan et Réjean Rodrigue au sein du comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé jusqu'en novembre 2020 aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

18-11-457

Adhésion à Tourisme Centre-de-Québec 2019

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer à tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2019 au coût de 460 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-11-458

Autorisation et retenue spéciale sur le contrat de l'entrepreneur et coût excédentaire d'ingénierie pour le terrain de balle-molle no 2 - AO16-LA-04

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 21 juillet 2016 en vertu de la résolution 16-07-254 de ce conseil;

ATTENDU la négociation entourant des non-conformités dans l'exécution des Travaux l'application d'une retenue permanente pour ces mêmes motifs au montant de 27 000 \$;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer un paiement de 9 753,82\$ à Les Transports Maggy Beudet Inc. pour le décompte progressif no 4 révisé relatif aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2015-275 décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour différentes aménagements au Parc Multisports.*

ADOPTÉE

18-11-459

Excédent de services professionnels pour l'aménagement du terrain de balle-molle no2 - AO16-LA-04

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 21 juillet 2016 en vertu de la résolution 16-07-254 de ce conseil et la résolution 16-10-350 octroyant à Services EXP Inc. le mandat de surveillance des travaux;

ATTENDU les excédents d'honoraires de surveillance dus aux manquements de l'entrepreneur;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer un paiement de 23 467,23 \$ Services EXP Inc. pour l'excédent de services professionnels dans le dossier mentionné en rubrique.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2015-275 décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour différentes aménagements au Parc Multisports.*

ADOPTÉE

18-11-460

Ratification de l'achat de gazébos par le service des loisirs

ATTENDU QUE le ou vers le 5 novembre 2018, le directeur des loisirs a commandé à Cabanon Grandmont Inc. la teinture de deux toits de gazébo déjà en commande par le directeur général, élevant ainsi la valeur du contrat à 15 636,60 \$ et excédant de ce fait le pouvoir de dépenser du directeur général;

MODIFICATION

Pv de correction en date du 19-12-2018

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier l'achat par le directeur général de 2 toits de cabanon à Cabanons Grandmont Inc. pour la somme de 15 636,60 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour partie et à même le 25 000\$ de Desjardins.

ADOPTÉE

18-11-461

Offre de partenariat – Mont Apic

ATTENDU l'offre de partenariat du Mont Apic pour la réalisation du programme « Journées des municipalités au Mont Apic » et du programme « Mont Apic sous les étoiles »;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

DE participer au programme « Journées des municipalités au Mont Apic » au coût de 50% de tarif d'entrée de ski et de glissade des résidents de Princeville pour la journée sélectionnée;

DE participer au programme « Mont Apic sous les étoiles » au coût de 5\$ par résident de Princeville

D'AUTORISER le coordonnateur aux loisirs à signer le coupon-réponse à cet effet et d'autoriser la trésorière à payer la facture émise par le Mont Apic dans le cadre des deux programmes susmentionnés un montant maximal de 2 500 \$ pour 2019.

ADOPTÉE

18-11-462

Demande d'aide financière – Patrimoine Princeville

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour soutenir l'activité « Circuit patrimonial » présenté par la Société d'histoire de Princeville dans le cadre de la Foire Bière Bouffe et Culture de Princeville.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Espace Bois-Francs - rejeté

18-11-463

Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-L'Érable

ATTENDU le plan de visibilité proposé par Agri-Ressources Arthabaska-L'Érable;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer à la catégorie « Partenaire Bronze » pour la période 2018-2019 au coût de 200 \$.

ADOPTÉE

18-11-464

Demande de gratuité de salle – Partage Saint-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement d'accorder à Partage Saint-Eusèbe la gratuité de la salle Jacques Therrien du 16 décembre en soirée au 20 décembre en soirée pour la préparation des paniers de Noël.

ADOPTÉE

18-11-465

Invitation – Brunch annuel Domrémy Plessisville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que deux personnes représentent la ville au brunch annuel de Domrémy Plessisville qui aura lieu au Motel le Phare, à Plessisville, le 25 novembre 2018 à 11 h 30, au coût de 20 \$ chaque billet, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-11-466

Demande d'aide – Tournoi Bantam Midget

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QU'UNE aide financière de 500 \$ soit accordée au tournoi pour l'aider à financer l'achat de bannières et de médailles qui seront remises aux équipes championnes et finalistes du tournoi;

QUE la ville défraie les coûts d'envoi postaux estimés à 250\$;

ADOPTÉE

18-11-465

Demande d'aide financière – Club Lions

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Club Lions pour l'appuyer dans l'organisation d'une course de boîte à savon.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-11-466

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire